

Comité des Parties

Convention du Conseil de l'Europe
sur la prévention et la lutte
contre la violence à l'égard des femmes
et la violence domestique
(Convention d'Istanbul)



Formulaire de rapport sur la mise en œuvre des recommandations adressées à [État partie]

IC-CP/Inf(2023)1

Secrétariat de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte
contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

Conformément à l'article 68, paragraphe 12, de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, le Comité des Parties adopte, sur la base du rapport et des conclusions du GREVIO, des recommandations adressées aux États parties concernant les mesures à prendre pour mettre en œuvre les conclusions du GREVIO.

Décrite dans le document IC-CP(2018)6, la procédure applicable à l'adoption des recommandations a été établie par le Comité des Parties lors de sa 4^e réunion. Conformément à cette procédure, les recommandations demandent aux États parties de mettre en œuvre *toutes* les propositions et suggestions formulées dans le rapport de référence du GREVIO. Cependant, l'obligation de rendre compte des mesures prises se limite aux mesures spécifiquement décrites dans la section A de la recommandation, à savoir : a) toutes les propositions et suggestions formulées par le GREVIO tout au long du rapport qui nécessitent une action immédiate - elles relèvent de la catégorie du verbe « exhorter », et b) les propositions et suggestions qui découlent des dispositions des chapitres I et II de la convention, qui nécessitent de combler des lacunes dans un avenir proche et relèvent de la catégorie « encourager vivement ». Selon la procédure définie, les États parties disposent d'un délai de trois ans pour mettre en œuvre les recommandations du Comité des Parties et rendre compte au Comité.

Afin de faciliter ce rapport, les États parties sont priés d'utiliser ce questionnaire pour soumettre au Comité des Parties les informations sur la mise en œuvre des recommandations qui leur ont été adressées par le Comité. Il n'est pas nécessaire de répondre aux questions qui concernent des recommandations qui n'ont pas été émises à l'égard de [État partie]. Veuillez consulter la lettre d'accompagnement pour obtenir des informations détaillées sur les questions auxquelles vos autorités ne sont pas tenues de répondre.

Le délai accordé à [État partie] pour rendre compte au Comité expire le [date]. Les informations relatives au suivi de [État partie] sont disponibles sur la page internet dédiée au suivi par pays : [insérer un lien hypertexte].

I. Droits fondamentaux, égalité et non-discrimination (article 4)			
1	Vos autorités ont-elles pris des mesures pour garantir que les dispositions de la Convention d'Istanbul sont mises en œuvre sans discrimination aucune, conformément à l'article 4, paragraphe 3, de la convention, y compris en ce qui concerne la disponibilité des services et la protection par les forces de l'ordre ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
1.1	Dans l'affirmative, veuillez préciser :		
1.2	[Question facultative : dans la négative, veuillez en préciser les raisons] :		
2	Vos autorités ont-elles pris des mesures contribuant à prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes qui sont ou pourraient être exposées à la discrimination intersectionnelle ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
2.1	Dans l'affirmative, veuillez préciser :		

2.2	[Question facultative : dans la négative, veuillez en préciser les raisons] :		
3	Si vos autorités ont pris d'autres mesures, non couvertes par les questions ci-dessus, contribuant à mettre en œuvre les recommandations relatives à l'article 4 qui leur ont été adressées, veuillez décrire ces mesures [limite : 1000 mots] :		
II. Politiques globales et coordonnées mises en œuvre sous la responsabilité d'un organe de coordination disposant d'un mandat et de ressources adéquats (articles 7 et 10)			
4	Vos autorités ont-elles élaboré un plan/une stratégie à long terme pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> Sans objet <input type="checkbox"/> (un plan/une stratégie existait déjà à l'époque de l'évaluation de référence du GREVIO)
5	Le plan/la stratégie couvre-t-il/elle toutes les formes de violence à l'égard des femmes visées par la convention ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
5.1	Dans la négative, veuillez préciser les formes de violence visées par le plan/la stratégie :		
	- violence domestique	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	- harcèlement	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	- violence sexuelle	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	- harcèlement sexuel	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	- mariage forcé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

	- mutilations génitales féminines	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	- avortement forcé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	- stérilisation forcée	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
6	Une attention particulière a-t-elle été apportée à placer les droits des femmes victimes au centre de toutes les mesures prévues ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
6.1	Dans l'affirmative, veuillez préciser comment :		
6.2	[Question facultative : dans la négative, veuillez en préciser les raisons] :		
7	Le plan/la stratégie et les mesures qu'ils contiennent mettent-ils à contribution tous les acteurs compétents, tels que les services de l'État, les organes parlementaires et les pouvoirs publics locaux, régionaux et nationaux, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations de la société civile ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
7.1	Veuillez préciser quels acteurs participent à ce processus :		
8	Les autorités ont-elles attribué le rôle d'organe de coordination à une ou plusieurs entités pleinement institutionnalisées ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
9	Veuillez préciser le mandat, les pouvoirs et les compétences, ainsi que la composition, de l'organe ou des organes de coordination :		
9.1	En particulier, veuillez indiquer si les responsabilités de l'organe/des organes de coordination couvrent :		
	- la coordination des politiques et mesures de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes	Oui <input type="checkbox"/> Organe de coordination responsable :	Non <input type="checkbox"/>
	- la mise en œuvre des politiques et mesures de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes	Oui <input type="checkbox"/> Organe de coordination responsable :	Non <input type="checkbox"/>
	- le suivi et l'évaluation des politiques et mesures de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes	Oui <input type="checkbox"/> Organe de coordination responsable :	Non <input type="checkbox"/>

	- la coordination de la collecte de données, l'analyse et la diffusion de ses résultats	Oui <input type="checkbox"/> Organe de coordination responsable :	Non <input type="checkbox"/>
10	Veuillez indiquer les ressources humaines et financières allouées à l'organe/aux organes de coordination :		
11	Si vos autorités ont pris d'autres mesures, non couvertes par les questions ci-dessus, contribuant à mettre en œuvre les recommandations relatives aux articles 7 et 10 qui leur ont été adressées, veuillez décrire ces mesures [limite : 1000 mots] :		
III. Ressources financières (article 8)			
12	Vos autorités ont-elles alloué des fonds spécifiques, au niveau des administrations		
	- nationales	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	- et/ou régionales	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	- et/ou locales	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	aux activités de prévention et de lutte contre les formes de violence couvertes par la Convention d'Istanbul ?		
12.1	Dans l'affirmative, quel est le montant annuel de ces fonds ? Si possible, veuillez préciser le pourcentage du budget national total que ce montant représente.		
12.2	[Question facultative : dans la négative, veuillez en préciser les raisons] :		
13	Ces fonds ont-ils augmenté depuis l'évaluation de référence du GREVIO ?	Oui <input type="checkbox"/> Dans l'affirmative, de quel montant :	Non <input type="checkbox"/>
14	Vos autorités ont-elles pris des mesures pour favoriser un soutien financier durable et à long-terme aux organisations non gouvernementales qui offrent un soutien aux victimes et participent à la prévention de la violence ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
14.1	Dans l'affirmative, veuillez préciser :		
14.2	[Question facultative : dans la négative, veuillez en préciser les raisons] :		

15	Si vos autorités ont pris d'autres mesures, non couvertes par les questions ci-dessus, contribuant à mettre en œuvre les recommandations relatives à l'article 8 qui leur ont été adressées, veuillez décrire ces mesures [limite : 1000 mots] :		
IV. Organisations non gouvernementales et société civile (article 9)			
16	Vos autorités ont-elles pris des mesures contribuant à reconnaître, encourager et soutenir encore davantage le travail des organisations non gouvernementales pertinentes et de la société civile participant à la lutte contre les formes de violence couvertes par la Convention d'Istanbul, y compris en termes de financement et de coopération ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
16.1	Dans l'affirmative, veuillez préciser :		
16.2	[Question facultative : dans la négative, veuillez en préciser les raisons] :		
V. Collecte des données et recherche (article 11)			
17	Les données statistiques collectées par tous les secteurs pertinents de l'administration ¹ permettent-elles de distinguer clairement les caractéristiques suivantes :		
	- type de violence	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	- sexe	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	- âge	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	- type de relation entre la victime et l'auteur des violences	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	- autres facteurs considérés comme pertinents	Oui <input type="checkbox"/> Dans l'affirmative, veuillez préciser :	Non <input type="checkbox"/>
17.1	Dans la négative, veuillez préciser quels secteurs de l'administration collectent des données portant sur quelles caractéristiques :		
17.2	Veuillez indiquer quels secteurs de l'administration ont commencé à collecter des données ou ont amélioré leur collecte de données dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations adressées à vos autorités, et de quelle façon :		

¹ Selon le rapport explicatif de la Convention, les données statistiques pertinentes peuvent inclure les données administratives collectées à partir des statistiques compilées par les services de soins de santé et de protection sociale, les services répressifs et les organisations non gouvernementales, ainsi que les données judiciaires enregistrées par les autorités judiciaires,

18	Une collecte de données statistiques est-elle menée à intervalles réguliers par tous les secteurs de l'administration ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
		Dans l'affirmative, veuillez préciser à quels intervalles :	
19	Les données statistiques collectées par tous les secteurs pertinents de l'administration couvrent-elles les formes suivantes de violence à l'égard des femmes :		
- violence domestique		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
- harcèlement		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
- violence sexuelle		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
- harcèlement sexuel		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
- mariage forcé		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
- mutilations génitales féminines		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
- avortement forcé		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
- stérilisation forcée		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
20	Les données statistiques collectées par les services répressifs et les autorités judiciaires permettent-elles de suivre les affaires de violence à l'égard des femmes de façon à déterminer :		
- les taux de condamnation		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
- les types de peines		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
- les taux de déperdition en justice		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
- les procédures prescrites		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
21	En ce qui concerne les enquêtes basées sur la population, veuillez indiquer les éventuelles enquêtes effectuées depuis la publication du rapport d'évaluation de référence du GREVIO et préciser les formes de violence couvertes :		

22	Si vos autorités ont pris d'autres mesures, non couvertes par les questions ci-dessus, contribuant à mettre en œuvre les recommandations relatives à l'article 11 qui leur ont été adressées, veuillez décrire ces mesures [limite : 1000 mots] :		
VI. Garde, droit de visite et sécurité (article 31)			
23	Vos autorités ont-elles pris des mesures contribuant à assurer que, lors de la détermination des droits de garde et de visite concernant les enfants, les incidents de violence couverts par le champ d'application de la Convention d'Istanbul soient pris en compte, notamment par les tribunaux?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
23.1	Dans l'affirmative, veuillez préciser comment cela a été fait (par des modifications législatives ou par d'autres moyens) :		
23.2	Dans l'affirmative, veuillez préciser comment cette obligation est appliquée dans la pratique et présenter des données montrant dans quelle mesure les tribunaux prennent en considération toutes les questions liées à la violence à l'égard des femmes dans leurs décisions sur les droits de garde et de visite :		
23.3	[Question facultative : dans la négative, veuillez en préciser les raisons] :		
24	Vos autorités ont-elles pris des mesures pour faire en sorte que l'exercice des droits de visite ne compromette pas les droits et la sécurité de la victime ou de ses enfants ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
24.1	Dans l'affirmative, veuillez préciser :		
24.2	[Question facultative : dans la négative, veuillez en préciser les raisons] :		
25	Si vos autorités ont pris d'autres mesures, non couvertes par les questions ci-dessus, contribuant à mettre en œuvre les recommandations relatives à l'article 31 qui leur ont été adressées, veuillez décrire ces mesures [limite : 1000 mots] :		
VII. Réponse immédiate, prévention et protection (article 50)			
26	Vos autorités ont-elles pris des mesures pour améliorer la réponse rapide et appropriée des services répressifs, et en particulier :		
	- renforcer la formation des membres des services répressifs sur la dimension de genre de la violence à l'égard des femmes et de ses conséquences	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

	- veiller à un nombre suffisant de policières	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	- aménager des locaux de manière à instaurer une relation de confiance entre la victime et les membres des services répressifs	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	- garantir la collecte efficace d'éléments de preuve, afin de réduire le degré de dépendance au témoignage de la victime	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
26.1	Dans l'affirmative, veuillez préciser :		
26.2	[Question facultative : dans la négative, veuillez en préciser les raisons] :		
27	Vos autorités ont-elles pris des mesures pour pouvoir détecter et analyser avec attention toute insuffisance en matière de protection ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
27.1	Dans l'affirmative, veuillez préciser de quels types étaient les mesures prises, et si d'autres mesures préventives ont été adoptées pour remédier à cette situation [limite : 1000 mots] :		
27.2	[Question facultative : dans la négative, veuillez en préciser les raisons] :		
28	Si vos autorités ont pris d'autres mesures, non couvertes par les questions ci-dessus, contribuant à mettre en œuvre les recommandations relatives à l'article 50 qui leur ont été adressées, veuillez décrire ces mesures [limite : 1000 mots] :		
VIII. Ordonnances d'urgence d'interdiction et ordonnances d'injonction ou de protection (articles 52 et 53)			
29	En ce qui concerne les ordonnances d'urgence d'interdiction, vos autorités ont-elles pris des mesures pour contribuer à garantir que les autorités compétentes ont le pouvoir d'ordonner, dans des situations de danger immédiat, à l'auteur de violence domestique de quitter la résidence de la victime ou de la personne en danger et d'interdire à l'auteur d'entrer dans le domicile de la victime ou de la personne en danger ou de la contacter.	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
29.1	Dans l'affirmative, veuillez indiquer les autorités compétentes pour délivrer des ordonnances d'urgence d'interdiction :		
29.2	Dans l'affirmative, veuillez indiquer la durée pendant laquelle une ordonnance d'urgence d'interdiction peut rester en vigueur :		
29.3	[Question facultative : dans la négative, veuillez en préciser les raisons] :		

30	Vos autorités ont-elles pris des mesures pour que les victimes des formes suivantes de violence à l'égard des femmes puissent obtenir des ordonnances d'injonction ou de protection ?		
	- violence domestique	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	- harcèlement	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	- violence sexuelle	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	- harcèlement sexuel	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	- mariage forcé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	- mutilations génitales féminines	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	- avortement forcé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	- stérilisation forcée	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
30.1	Dans l'affirmative, veuillez préciser :		
30.2	[Question facultative : dans la négative, veuillez en préciser les raisons] :		
31	Des données sont-elles collectées sur le pourcentage d'ordonnances délivrées et sur leur violation ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
32	Vos autorités ont-elles pris des mesures pour garantir l'exécution efficace des ordonnances d'interdiction, d'injonction ou de protection ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
32.1	Dans l'affirmative, veuillez préciser :		
32.2	[Question facultative : dans la négative, veuillez en préciser les raisons] :		
33	Si vos autorités ont pris d'autres mesures, non couvertes par les questions ci-dessus, contribuant à mettre en œuvre les recommandations relatives aux articles 52 et 53 qui leur ont été adressées, veuillez décrire ces mesures [limite : 1000 mots] :		

Recommandations spécifiques	
34	Veillez rendre compte des mesures prises par vos autorités contribuant à mettre en œuvre la recommandation de [...] ([numéro de recommandation, référence de document]).
35	Veillez rendre compte des mesures prises par vos autorités contribuant à mettre en œuvre la recommandation de [...] ([numéro de recommandation, référence de document]).